

N° 368. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, le sieur Boulard a été dispensé de la production du consentement de ses père et mère, à l'effet de contracter mariage.

N° 369. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Skallamera (Joseph), à l'effet de contracter mariage.

N° 370. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, le sieur Haamaru a Urahutia a été dispensé de la production de son acte de naissance, à l'effet de contracter mariage.

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

#### PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 3 novembre 1898 —

N° 371. — M. Vidal, Substitut du Procureur de la République, est désigné pour aller tenir l'audience de la Justice de paix de Taravao le 12 novembre courant.

N° 372. — La décision du 2 septembre 1898 sera rapportée à compter du 5 novembre courant.

Le sieur Rupo a Terua cessera, en conséquence, à partir de cette date, de remplir les fonctions d'agent de police du district de Paca, dont il était provisoirement chargé, et le sieur Taiora a Mocaouore reprendra, à compter de la même date, les dites fonctions dont il est titulaire.

N° 373. — Le sieur Antoine (Léon), 2<sup>e</sup> gardien de la prison coloniale, est licencié de son emploi.

— En date du 9 novembre 1898 —

N° 374. — Le sieur Tuhiva a Paheroo est nommé Secrétaire de l'Etat-civil à Papeari, en remplacement du sieur Tetuaehau a Aro, décédé.

N° 375. — Il est accordé à M<sup>me</sup> Walwein, femme d'un chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe des Secrétariats généraux des Colonies, un